

Motion DHG / CA du 02 février 2021

Pour la sixième année consécutive la dotation horaire globale est en baisse, avec cette année une diminution encore plus importante des heures d'enseignement attribuées au lycée. (-45.5 heures pour seulement 27 élèves de moins prévus à la rentrée 2021)

La conséquence directe de cette baisse drastique des moyens accordés à notre établissement est l'augmentation des effectifs, atteignant 36 élèves dans quasiment toutes les classes de seconde. Une autre conséquence est l'absence d'heure de vie de classe prévue à l'EDT en Terminale, malgré la nécessité de ce temps d'accompagnement dans le cadre d'un processus d'orientation devenu à la fois plus complexe et plus déterminant pour nos élèves.

De plus, l'application de la réforme des lycées dans ces conditions s'avère impossible, notamment en classe de Terminale avec le grand oral à préparer. La multiplication des spécialités, et donc des groupes, requiert une augmentation de la dotation en heures d'enseignement, c'est l'inverse qui nous est imposé.

D'autre part, après avoir réduit de plus en plus la place des groupes et de l'accompagnement personnalisé, M. le Proviseur est contraint, encore une fois cette année, de renoncer à faire des groupes à effectifs réduits en Terminale STMG alors que cette pratique est au cœur du projet d'établissement et avait donné de très bons résultats sur le climat scolaire au sein des classes et de l'établissement.

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons depuis un an maintenant, il est devenu encore plus essentiel de garantir à nos élèves des conditions d'apprentissage dignes et en mesure de compenser les périodes d'enseignement à distance. En effet, malgré les efforts constants des équipes, ces périodes restent extrêmement difficiles à gérer pour nos élèves, en particulier les plus faibles et/ou ceux qui n'ont pas la chance de bénéficier de conditions correctes de travail chez eux. Cela entraîne de fait une inégalité réelle, effective et visible dans l'accès au service public d'éducation.

Nous ne pouvons donc que constater que l'autonomie de l'établissement n'est que formelle et théorique puisqu'aucun moyen supplémentaire ne nous est donné afin que nous puissions remplir notre mission dans les meilleures conditions possibles et afin que les élèves soient dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles, en particulier dans le contexte sanitaire actuel.

Tout en reconnaissant la qualité du travail de répartition des heures réalisé par l'équipe de direction et le conseil pédagogique, nous demandons à M. le Proviseur d'exiger des moyens supplémentaires pour permettre des conditions d'enseignement décentes : création d'une 9^{ème} classe de seconde, dédoublements, TP en sciences, accompagnement personnalisé, heure de vie de classe en Terminale, classe à effectifs réduits en classe de terminale STMG, options.